



## Vente d'un bien mitoyen

-----  
Par Halil

Bonjour,

Une dame âgée qui vivait dans la maison à côté de la mienne est décédée il y a 5 ans. Elle n'avait pas d'héritière. Cependant une personne s'est présentée comme étant le nouveau propriétaire de ce bien, alors qu'aucun panneau de vente ou annonce n'avait été publié. J'étais l'unique voisin avec terrain collé à ce terrain. Maintenant je me demande, en tant qu'unique propriétaire mitoyen, n'avais-je pas le droit d'être le prioritaire dans cette vente? Et est-ce légal de vendre un bien sans information ? J'avais déjà adressé un courrier à la mairie concernant ce terrain, sans réponse.

Merci d'avance.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

En tant que voisin, vous n'avez aucun droit de préemption, ni même d'être informé de cette vente.

Il aurait fallu faire une offre en temps utile directement aux héritiers, ou vous tenir au courant en cas de vente aux enchères.